

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Horizons Marchandises diversifiées	18 janvier 2013	Québec
Catégorie fonds d'actions canadiennes TD	17 janvier 2013	Ontario
Catégorie fonds d'actions mondiales TD		
Catégorie fonds de gestion tactique TD		
Catégorie croissance de dividendes TD		
Catégorie revenu de dividendes TD		
Catégorie mondiale à haut rendement en capital TD		
Catégorie revenu mensuel tactique TD		
Catégorie fonds de revenu fixe à rendement en capital TD		
Fonds équilibré à rendement cible TD		
Fonds conservateur à rendement cible TD		
Portefeuille diversifié de revenu BMO	22 janvier 2013	Ontario
Fonds mondial de revenu mensuel BMO		
Fonds américain de revenu mensuel en dollars US BMO		
Fonds de revenu mensuel BMO		
Fonds de revenu à taux variable BMO Guardian		
Fonds de revenu mensuel élevé II BMO Guardian		
Fonds d'actions américaines BMO		
Catégorie obligations américaines à rendement élevé BMO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund	16 janvier 2013	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Agellan Commercial Real Estate Investment Trust	17 janvier 2013	Ontario
Enbridge Gas Distribution Inc.	22 janvier 2013	Ontario
Fonds d'infrastructures mondiales Russell Fonds immobilier mondial Russell Portefeuille d'actifs réels Russell Catégorie portefeuille d'actifs réels Russell	21 janvier 2013	Ontario
Société en commandite accréditive diversifiée NCE (13)	21 janvier 2013	Ontario
True North Apartment Real Estate Investment Trust	21 janvier 2013	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de capital Goodwood	16 janvier 2013	Ontario
Portefeuille géré prudent Sun Life	22 janvier 2013	Ontario
Portefeuille géré modéré Sun Life		
Portefeuille géré équilibré Sun Life		
Portefeuille géré croissance équilibré Sun Life		
Portefeuille géré croissance Sun Life		
Portefeuille géré revenu Sun Life		
Portefeuille géré revenu élevé Sun Life		
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life		
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life		
Fonds valeur Sentry Sun Life		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc.	22 janvier 2013	23 janvier 2012

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	16 janvier 2013	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	16 janvier 2013	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	16 janvier 2013	29 septembre 2011
Banque de Montréal	15 janvier 2013	18 mars 2011
Banque de Montréal	16 janvier 2013	18 mars 2011
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2013	8 juin 2012
Barclays Bank PLC	18 janvier 2013	28 avril 2011
Cards II Trust	9 janvier 2013	8 juin 2012
Cards II Trust	10 janvier 2013	8 juin 2012
Fairfax Financial Holdings Limited	17 janvier 2013	10 décembre 2012
Wells Fargo Canada Corporation	17 janvier 2013	26 janvier 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

#### PSP Capital Inc.

Vu la demande présentée par PSP Capital Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 décembre 2012 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets à court terme non garantis pour un montant global n'excédant pas 3 000 000 000 \$ US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 14 janvier 2013.

(s) *Patrick Théorêt*  
Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2001018

Décision n°: 2013-FS-0006

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque de Montréal	2012-11-16	Billets de séries 184	10 028 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-11-29	Billets de séries 187	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2012-11-06	9 864.948 titres de séries 3P	986 494 \$	0	12	2.3
Banque Royale du Canada	2012-11-15	10 950 titres	1 097 738 \$	0	9	2.3
Banque Royale du Canada	2012-11-22	20 000 titres de séries 65	2 000 000 \$	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2012-11-13	130 000 titres de séries 64	13 000 000 \$	1	25	2.3
Barclays Bank PLC	2012-11-14	Billets	24 043 200 \$	1	4	2.3
Corporation Minière Rocmec Inc.	2012-10-24	227 275 unités	25 000 \$	1	0	2.5
Econo-Malls Limited Partnership #15	2012-11-19	Intérêt de société en commandite	3 181 009 \$	30	8	2.3 / 2.5
eSight Corp.	2012-11-05	1 470 588 d'actions privilégiées de catégorie A et bons de souscription	250 000 \$	3	0	2.3
Exploration Knick inc.	2012-11-20	500 000 actions ordinaires	25 000 \$	1	0	2.13
General Dynamics Corporation	2012-11-06	Billets	64 584 000 \$	2	10	2.3
Gold Bullion Development Corp.	2012-11-12	300 000 actions ordinaires	34 500 \$	3	0	2.13
Harbour First Mortgage Investment Trust	2012-10-26	57 700 parts de fiducie	5 770 000 \$	17	115	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Harbour Silverthorn Limited Partnership	2012-08-21	54 unités de catégorie A	2 700 000 \$	6	13	2.3 / 2.10
Kirkland Lake Gold Inc.	2012-11-07	69 000 débetures subordonnées non garanties convertibles	69 000 000 \$	17	101	2.3
Les Ressources Threegold Inc.	2012-11-30	800 000 unités	48 000 \$	0	1	2.3
Magor Communications Corp.	2012-08-10	Débetures	756 378 \$	2	9	2.3
Métaux DNI Inc.	2012-11-23	1 666 666 d'actions ordinaires accréditives	500 000 \$	0	2	2.3
MethylGene Inc.	2012-11-21	179 690 970 unités	26 055 191 \$	0	18	2.3
Mill Road Capital II, L.P.	2012-11-08	Parts de société en commandite	550 770 \$	1	1	2.10
Mines de la Vallée de l'Or Ltée	2012-11-08	555 554 unités accréditives et 4 366 665 unités non accréditives	755 000 \$	0	8	2.3
Mines d'Or et de Cuivre Newbaska Ltée	2012-11-15	134 444 actions ordinaires	20 167 \$	1	0	2.14
Mines Virginia Inc.	2012-11-16	142 857 actions accréditives	2 499 998 \$	21	0	2.3
Nomad Ventures Inc.	2012-11-05	850 000 unités accréditives et 2 150 000 unités	150 000 \$	2	8	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Pacific Arc Resources Ltd.	2012-11-27	500 000 unités accréditatives et 1 520 000 unités non accréditatives	101 000 \$	1	10	2.3 / 2.5
PacificOre Mining Corp.	2012-11-13	2 380 000 unités	190 400 \$	1	6	2.3 / 2.5
Prosperity Goldfields Corp.	2012-11-19	15 450 000 unités accréditatives et 675 000 unités	3 204 750 \$	1	13	2.3
Q Residential Real Estate Investment Trust	2012-11-14	15 396 900 unités	153 969 000 \$	5	177	2.3
Ressources Cartier Inc.	2012-11-16	1 785 714 d'actions ordinaires accréditatives	500 000 \$	0	1	2.3
Ressources Mazorro Inc.	2012-11-08	750 000 actions ordinaires	30 000 \$	2	1	2.13
Ressources Robex Inc.	2012-11-13	8 000 000 actions ordinaires	1 000 334 \$	0	1	2.14
Ressources Sirios Inc.	2012-11-23	3 unités et 153 unités accréditatives	156 000 \$	6	0	2.3 / 2.5
Ressources Vantex Ltée	2012-11-09	219.5 unités	263 400 \$	26	0	2.3 / 2.5
Ruckus Wireless, Inc.	2012-11-20	245 000 actions ordinaires	3 663 975 \$	1	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
SecureCare Investments Inc.	2012-11-12 2012-11-19	75 obligations à taux fixe de séries A, 194.969 de séries B et 85 de séries F	354 969 \$	1	13	2.3 / 2.9
Shopmedia Inc.	2012-11-12	10 000 actions ordinaires	5 000 \$	1	0	2.9
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2012-11-12 2012-11-15	477 340.000 parts de fiducie	5 250 740 \$	1	45	2.3 / 2.10
Technologies Urbanimmersive Inc.	2012-11-22	200 000 actions ordinaires	150 000 \$	1	0	2.3
Tembo Gold Corp.	2012-11-09	1 689 000 unités	844 500 \$	0	18	2.3
UBS AG Jersey Branch	2012-10-22 au 2012-10-26	36 certificats	16 513 428 \$	12	24	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-11-05 au 2012-11-09	25 certificats	8 602 125 \$	10	15	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-11-12 au 2012-11-16	26 certificats	7 499 691 \$	10	16	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2012-11-19 au 2012-11-23	35 certificats	17 910 371 \$	14	21	2.3
Victory Mountain Ventures Ltd.	2012-11-15	400 000 unités non accréditatives	60 000 \$	1	2	2.3 / 2.5
Walton NC Concord Investment Corporation	2012-11-15	36 550 actions de catégorie B	365 500 \$	3	8	2.3 / 2.9
Windsor Canada Utilities Ltd.	2012-11-06	Débetures	103 000 000 \$	3	10	2.3

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

#### Wells Fargo Canada Corporation

Vu la demande présentée par Wells Fargo Canada Corporation (l'« émetteur ») et Wells Fargo & Company (le « garant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 janvier 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« document visé » : le formulaire américain 8-K du garant, dont la version anglaise a été déposée sur SEDAR le 11 janvier 2013, préparé conformément à la Loi de 1934, lequel sera intégré par renvoi dans le prospectus;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 26 janvier 2012, lequel vise le placement de billets à moyen terme pour un montant en capital global d'au plus 7 000 000 000 \$, ainsi que toute modification de celui-ci;

« supplément de fixation du prix » : le supplément de fixation du prix que l'émetteur entend transmettre aux souscripteurs le ou vers le 14 janvier 2013;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du document visé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. le garant est assujéti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;

3. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents que le garant doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. le volume du document visé conjugué à la brièveté du délai pour la transmission du supplément de fixation du prix aux souscripteurs empêchent l'émetteur de fournir une version française de façon simultanée à la version anglaise de ce document;
6. tous les autres documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. que la version française du document visé soit déposée sur SEDAR au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2013;
2. que le supplément de fixation du prix et tous les autres suppléments de fixation du prix à être déposés entre la date de la présente décision et la date du dépôt de la version française du document visé contiennent une mention à l'effet que la version française du document visé sera disponible sur SEDAR au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2013.

Fait à Montréal, le 11 janvier 2013.

Benoit Dionne  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0004

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».